



# MAIRIE DE DORMANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 2 juillet 2024

**OBJET :**

**RYTHMES  
SCOLAIRES -  
RENOUVELLEMENT  
DE L'ORGANISATION  
DU TEMPS SCOLAIRE  
SUR 4 JOURS**

**N° 24-066  
du registre des  
délibérations**

**Rapporteur :  
Isabelle MICHELET**

**Nombre de membres en  
exercice : 22**

**Nombre de présents ou  
représentés : 18**

**Date de convocation :  
Le 26 juin 2024**

**Date d'affichage :  
Le 26 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Mme Annie GALBY a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Annie GALBY, Séverine LAHEMADE, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

*Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est lu et adopté à l'unanimité*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article D. 521-12,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n°6901 du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 relative à la dérogation du temps scolaire et réinstaurant l'organisation de la semaine de 4 jours d'enseignement dans nos écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018,

Vu la demande de la directrice académique des services de l'Education Nationale de la Marne, de renouveler l'autorisation de la dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 journées de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis,

Vu l'avis favorable des conseils d'école de la commune de Dormans pour le renouvellement de la dérogation,

Considérant la nécessité de prendre en compte la demande de la communauté éducative représentée par les équipes enseignantes, les représentants de parents d'élèves et l'élu siégeant au conseil d'école de maintenir la semaine de 4 jours pour les rythmes scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de renouveler, dès la rentrée de septembre 2024, l'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour nos écoles maternelle et élémentaire,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

*Adopté (POUR 17, CONTRE 0, ABSTENTION 1),*

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*



*Michel COURTEAUX*



Décision certifiée exécutoire, reçue  
en Préfecture le : - 5 JUIL. 2024

Publiée le : - 9 JUIL. 2024

Notifiée le :

*Michel Courteaux*  
Le Maire  
  
Michel COURTEAUX



# MAIRIE DE DORMANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 2 juillet 2024

**OBJET :**

**AVENANT N°1  
LOT N°12 -  
EURL GLAVIER -  
TRAVAUX  
D'EXTENSION DE  
LA MAISON DE LA  
PETITE ENFANCE**

**N° 24-067  
du registre des  
délibérations**

**Rapporteur :  
Pierre SABLON**

**Nombre de membres en  
exercice : 22**

**Nombre de présents ou  
représentés : 18**

**Date de convocation :  
Le 26 juin 2024**

**Date d'affichage :  
Le 26 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

**Présents :** MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA  
Mmes Véronique BULLIARD, Isabelle MICHELET  
MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE  
Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET  
Mme Annie GALBY a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA  
M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

**Absent(s) excusé(s) :** MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Ludovic RENAULT  
Mmes Pauline ACCARIES, Annie GALBY, Séverine LAHEMADE, Francine PICAUVET

**Secrétaire de séance :** Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

*Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est lu et adopté à l'unanimité*

Considérant l'article R 2122-8 du code de la Commande Publique,

Considérant les articles R2194-2 et R 2194-3 du code de la Commande Publique,

Considérant la délibération n°22-022 du Conseil Municipal en date du 17 mars 2022 lançant le MAPA pour les travaux d'extension de la maison de la petite enfance,

Considérant la délibération n°23-065 du Conseil Municipal du 27 juillet 2023 retenant les entreprises pour les travaux et relançant la procédure MAPA pour le lot n°10 Plomberie Sanitaire infructueux,

Considérant la délibération n°23-075 du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 retenant l'entreprise pour le lot n°10 Plomberie Sanitaire,

Considérant la délibération n°24-029 du Conseil Municipal du 27 février 2024 adoptant l'avenant n°1 pour le lot n°4 Couverture Zinguerie,

Considérant la délibération n°24-030 du Conseil Municipal du 27 février 2024 retenant l'entreprise pour la pose de panneaux photovoltaïques,

Considérant la délibération n°24-057 du Conseil Municipal du 28 mai 2024 adoptant l'avenant n°1 pour le lot n°1 Démolition - terrassement - aménagements extérieurs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des modifications sont apportées au lot n°12 Démolition - terrassement - aménagements extérieurs attribué à l'EURL GLAVIER comme suivant :

Travaux en plus :

- Réalisation d'un carottage diam 100 - vide sanitaire
- Terrassement ventilation,  
pour un montant de 940€ hors taxe

La présente délibération vise à valider l'avenant n°1 du lot n°12 pour un montant en plus-value de 940.00€ hors taxe faisant évoluer à la hausse le montant de ce lot qui passe de 6 779.00€ hors taxe à 7 719.00€ hors taxe soit une augmentation de 13.86%.

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise GLAVIER pour un montant en plus-value de 940.00€ hors taxe, portant ainsi le montant total du lot n°12 à 7 719.00€ hors taxe.

*Adopté à l'unanimité,*

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*



Michel COURTEAUX



Décision certifiée exécutoire, reçue  
en Préfecture le : - 5 JUIL. 2024

Publiée le : - 9 JUIL. 2024

Notifiée le :

Le Maire,

Michel COURTEAUX





# MAIRIE DE DORMANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 2 juillet 2024

**OBJET :**

LOGEMENTS  
DU GAULT -  
PARTICIPATION  
AUX FRAIS DE  
CHAUFFAGE

N° 24-068  
du registre des  
délibérations

Rapporteur :  
Pierre SABLON

Nombre de membres en  
exercice : 22

Nombre de présents ou  
représentés : 18

Date de convocation :  
Le 26 juin 2024

Date d'affichage :  
Le 26 juin 2024

Décision certifiée exécutoire, reçue  
en Préfecture le : - 5 JUL. 2024

Publiée le : - 9 JUL. 2024

Notifiée le :

L'An deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans  
Présents : MM. Michel COURTEAUX, Manuel CORDEIRO, Pierre SABLON, Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Isabelle MICHELET

MM. Nicolas DAVY, Jean-Louis ESCHARD, Bruno MATHYS, Didier TALON, Ludovic WELCHE

Mmes Florence DOUCET, Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Alexandra HACHET, Pascale LEGER

Mme Pauline ACCARIES a donné pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Mme Annie GALBY a donné pouvoir à Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

M. Ludovic RENAULT a donné pouvoir à Mme Florence DOUCET

Absent(s) excusé(s) : MM. Philippe DUMONT, Dominique LOGEROT, Ludovic RENAULT

Mmes Pauline ACCARIES, Annie GALBY, Séverine LAHEMADE, Francine PICAUVET

Secrétaire de séance : Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA

*Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024 est lu et adopté à l'unanimité*

Compte tenu des frais de chauffage supportés par la commune durant la période septembre 2023 - juin 2024 et des provisions mensuelles versées par chaque locataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

- de rendre les sommes suivantes :

- Logement T3 : 29.14 € à chaque locataire de ce type de logement présent durant la période complète

- Logement T4 : 44.22€ à chaque locataire de ce type de logement présent durant la période complète

- de réclamer les sommes suivantes :

- Logement T3 : 71.78 € à chaque locataire de ce type de logement n'ayant pas été présent sur la période complète

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, la provision mensuelle aux charges de chauffage pour chaque type de logement sera la suivante jusqu'au 30 juin 2025 :

- Logement T3 : 100.00€

- Logement T4 : 115.00€

Cette participation pourra être revue annuellement en fonction des charges de l'année précédente.

*Adopté à l'unanimité,*

*Pour extrait conforme*

*Le Maire,*

Le Maire,

Michel COURTEAUX



Michel COURTEAUX



Copie pour impression

Reception au contrôle de légalité le 05/07/2024 à 15h15

Reference de l'AR : 051-215102013-20240702-24 068-DE